



Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juin 2017

Le premier juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1er Adjoint – Francis ARNOUX – Alain BOURGEX - Isabelle CHERRIER - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN – Stéphane LAFRANCHISE – Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

Absente : Madame Béatrice LAMOUREUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Voirie

La communauté de communes Loire Vignobles et Nohain envisage de prendre en charge les travaux de voirie que les communes membres souhaitent programmer. En contre-partie, les communes verseraient à la communauté de communes un fonds de concours du même montant.

Cette procédure permet une marge de négociation plus importante.

Le devis établi par le Département s'élève à 2 101 € HT.

Travaux église

Suite à la découverte de dégradations dans les parements en pierre de taille du pignon ouest, il doit être procédé au remplacement des pierres.

Le devis présenté par l'entreprise Dagois s'élève à 2 907.07 € HT.

L'avenant correspondant sera établi.

Caution sur le logement de l'ancien presbytère

Il est décidé de rendre la caution qui s'élève à 495.90 €.

Transfert des pouvoirs de police à la nouvelle communauté » de communes

Le Code Général des Collectivités territoriales, plus précisément son article L. 5211-9-2, prévoit la possibilité pour les maires de notifier au Président de l'intercommunalité, dans les six mois qui suivent son élection, leur opposition au transfert de pouvoirs de police.

Sur proposition du Président de la nouvelle intercommunalité, afin que chaque commune conserve ses pouvoirs de police, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de s'opposer au transfert de pouvoirs de police pour les compétences suivantes :

- L'assainissement
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- La collecte des déchets ménagers,
- La police de l'habitat,
- la police de la circulation et du stationnement,
- la délivrance des autorisations de stationnement des taxis.

Plan d'eau

Monsieur PILLIER, technicien rivières du Pays Bourgogne Nivernaise, a établi un cahier des charges pour une étude sur l'avenir du plan d'eau.

Le conseil municipal charge le Pays Bourgogne Nivernaise de mener à bien le projet.

Carte communale

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Il est accepté à l'unanimité, en y intégrant les parcelles section C 49 et 51.

Portail de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'installer un portail afin d'assurer la sécurisation périmétrique de l'école maternelle.

Suite à la visite de Monsieur Gaëtan GORCE, Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de Monsieur le Sénateur d'une aide parlementaire.

Le dossier sera constitué.

Le coût global de cet investissement (portail et installation électrique) est estimé à 3 486.66 € HT.

Bureau de vote

Le bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin est constitué.

Questions diverses

➤ Dératisation

Compte tenu du peu d'inscrits à chaque passage et du coût représenté, il est décidé de suspendre la prestation.

➤ Projet éolien

Une enquête publique se déroulera du 19 juin au 22 juillet 2017 dans les communes de Pouilly-sur-Loire, Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent l'Abbaye.

Elle concerne l'implantation de huit éoliennes.

➤ Un courrier sera adressé à la propriétaire du terrain en friches situé à proximité des habitations, rue de Saint Laurent, au hameau de Maizières.

➤ Madame Marie-Thérèse MINARD fait le compte rendu de l'assemblée générale du centre social de Pouilly-sur-Loire avec l'élection d'un nouveau Président, Monsieur FEE, en remplacement de Madame MARRIAUX qui reste au conseil d'administration en tant que secrétaire.

La séance est levée à vingt et une heures.